



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

avocats

Question écrite n° 91463

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'élaboration de la décision de justice. Des difficultés peuvent naître souvent de la méconnaissance qui existe entre les juges et les avocats sur leurs métiers respectifs. Le rapport d'information du sénateur Cointat du 3 juillet 2002 laissait ainsi apparaître que les futurs magistrats délaissent bien souvent le stage en cabinet d'avocats qui leur est proposé. Le rendre obligatoire permettrait une meilleure appréhension de l'entreprise à ces futurs professionnels. De même, un long stage obligatoire en juridiction pour les élèves avocats semble indispensable. En conséquence, il souhaiterait connaître son avis en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91463

**Rubrique :** Professions judiciaires et juridiques

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice (garde des sceaux)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 2006, page 3825